

Le 17 novembre 2022

## CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

La *Loi sur l'équité salariale* (la *Loi*) exige que les employeurs sous réglementation fédérale comptant en moyenne au moins 10 employés adoptent et maintiennent des pratiques de rémunération qui respectent l'équité salariale.

Postes Canada a donc l'obligation d'avoir un plan d'équité salariale et de mettre sur pied un ou plusieurs comités sur l'équité salariale.

Les exigences prévues par la *Loi* sont les suivantes :

- Établissement d'un comité composé d'au moins trois membres.
- Au moins deux tiers des membres du comité doivent représenter le personnel touché par le plan d'équité salariale.
- Au moins 50 % des membres doivent être des femmes.
- Un membre représentant l'employeur.
- Autant de membres représentant les employés syndiqués qu'il y a d'agents négociateurs, et chaque agent négociateur choisit au moins un membre pour représenter les employés syndiqués faisant partie de toute unité de négociation.
- Un membre doit représenter le personnel non syndiqué.

Le STTP étant un des agents négociateurs doit choisir les représentantes ou représentants qui siégeront au comité au nom des employées et employés des unités urbaine et rurale.

Nous avons besoin de :

- deux (2) membres pour siéger au comité (dont une femme)
- deux (2) membres suppléants (dont une femme) en cas d'absence des représentantes ou représentants principaux.

### ÊTES-VOUS LA PERSONNE IDÉALE POUR CE COMITÉ ?

- ❖ Êtes-vous membre en règle du STTP?
- ❖ L'équité salariale vous intéresse?
- ❖ Connaissez-vous la *Loi sur l'équité salariale*?
- ❖ Connaissez-vous bien les tâches des différents emplois à Postes Canada?
- ❖ Aimez-vous travailler en équipe?
- ❖ Êtes-vous capable de travailler à distance avec le logiciel MS Teams?
- ❖ Êtes-vous en mesure de vous déplacer à Ottawa lorsque des rencontres auront lieu en personne?



## CANDIDATURES

Veuillez soumettre votre candidature sous forme de rapport, en indiquant votre niveau de maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral et à l'écrit, votre maîtrise des logiciels Microsoft Word et Excel, votre connaissance des différentes classes d'emplois, votre habileté à travailler en équipe, ainsi que les raisons qui vous poussent à vouloir faire partie de ce comité, au plus tard le 28 novembre 2022, par courriel à [vmurenzi@cupw-sttp.org](mailto:vmurenzi@cupw-sttp.org) ou par la poste à l'adresse suivante :

Vanessa Murenzi  
A/S Carl Girouard, Dirigeant national des griefs  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

2019 - 2023 Bulletin n° 415  
fc- vm-sepb 225/scfp 1979

